

GROUPE CONSULTATIF SUR LE CONTRÔLE DES MÉDICATIONS

Attributions

Le Groupe Consultatif sur le Contrôle des Médications (GCCM) se compose des autorités chargées de la réglementation, des vétérinaires de prélèvements, des laborantins, des pharmaciens, des représentants des cavaliers et toute autre personne capable de conseiller la FEI sur la gestion des risques des médicaments et le contrôle du dopage.

1. Le GCCM donne des conseils sur tout ce qui concerne les médicaments et l'harmonisation au niveau des laboratoires. Les conclusions du rapport du GCCM à la FEI sont confidentielles.
2. Le GCCM doit comprendre parmi ses membres des Vétérinaires, Conseillers Juridiques, Laborantins, Vétérinaires d'Equipe et Cavaliers. D'autres experts peuvent être admis à intervenir si nécessaire.
3. Le GCCM doit donner son avis sur la révision systématique de la liste de premier choix des médicaments pour les chevaux en compétition (La Trousse à Pharmacie), sur les Limites de Détection des Contrôles (LDDC) et sur les Durées de Détection de ces produits.
4. Le GCCM doit recommander ou non la nomination des laboratoires présents sur la liste FEI et susceptibles d'être nommés par la FEI. A cet effet, une norme FEI pour les Laboratoires va être établie.
5. Le GCCM peut indiquer à la FEI des champs d'investigation qu'elle pourrait approfondir pour améliorer les questions de médication. De telles suggestions doivent en principe être discutées au préalable avec la Commission Vétérinaire.
6. Le GCCM doit rencontrer si nécessaire la Commission Vétérinaire, la Commission Juridique ainsi que les Vétérinaires de Prélèvement MCP ou leurs délégués. De plus, le GCCM doit régulièrement s'entretenir avec les représentants des laboratoires médico-légaux pour passer en revue les résultats, les conclusions et la politique à préconiser.
7. Le GCCM doit convenir de son budget annuel avec le Secrétaire Général. Toute demande de fonds non-inscrits au budget doit s'adresser au Secrétaire Général et être envoyée à la Direction du Département Vétérinaire.